



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons des jeunes et de la culture

Question écrite n° 3602

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la question des aides versées par l'Etat aux fédérations régionales et à la Confédération nationale des maisons des jeunes et de la culture. Ces organismes se plaignent d'une diminution de 20 % de ce type de subventions en 1996. Pourtant, les fédérations régionales et la confédération nationale apportent aux MJC une aide non négligeable, tant dans le domaine de la gestion des ressources humaines que dans le cadre de la formation des personnels ou encore dans une optique de conseil. Il lui demande donc de l'informer de ses intentions dans ce dossier très spécifique, mais crucial pour la jeunesse.

Texte de la réponse

La situation dont il est fait état doit s'analyser dans le contexte particulier de la création en 1996 de la confédération nationale des maisons des jeunes et de la culture de France, par fusion de l'association de recherche, d'étude et de gestion sociale du champ socio-culturel et des maisons des jeunes et de la culture (AREGES) et de l'union de fédérations régionales des maisons des jeunes et de la culture (UNIREG). Les aides accordées à la confédération ont enregistré une diminution sensible entre 1995 et 1996, si on les compare aux subventions accordées aux deux fédérations, avant leur regroupement. Malgré les contraintes budgétaires, madame la ministre de la jeunesse et des sports, très sensible au rôle que jouent les maisons des jeunes et de la culture pour l'animation du tissu social, notamment dans les quartiers difficiles ou dans les zones rurales isolées, a souhaité maintenir, en 1997, le montant de la subvention à la même hauteur qu'en 1996. En 1998, le projet de loi de finances défendu par la ministre de la jeunesse et des sports permettra de dégager des moyens d'intervention supplémentaires, en direction des associations, afin de les aider à moderniser leurs structures et dynamiser leurs projets. C'est ainsi, en particulier, que les moyens du soutien aux associations augmenteront de 25 %, et que les politiques locales en faveur de la jeunesse bénéficieront d'une mesure nouvelle de 21 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3602

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3155

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4539